

La Balme de Sillingy, le 13 septembre 2022

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**
-
Lundi 12 septembre 2022 à 19h30 en salle des Fartoz

2022-052 : Modification des tableaux des emplois permanents et non permanents de la Commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2022-053 : Modification de la valeur faciale du titre-restaurant et rappel des conditions d'attribution

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2022-054 : Adoption du protocole de prévention des risques liés à la consommation d'alcool en milieu professionnel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2022-055 : Approbation de la convention instaurant une servitude de passage de canalisation d'eaux usées avec le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2022-056 : Acquisition de la parcelle A308, espace naturel sensible (ENS) de la Mandallaz

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2022-057 : Acquisition de parcelles route du Julliard

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2022-058 : Acquisition de parcelles route des Carasses

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2022-059 : Dissolution du budget annexe « Restaurant le Tornet » et intégration au budget principal de la Commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2022-060 : Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2022-061 : Rapport annuel 2020 du délégataire du crématorium communal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du rapport annuel de la SAS Crématorium La Balme pour l'année 2020.

2022-062 : Instauration d'une taxe sur les friches commerciales (TFC) à compter du 1^{er} janvier 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2022-063 : Majoration de la taxe sur les friches commerciales (TFC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2022-064 : Approbation de la convention constitutive du groupement permanent de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés pour les sites de puissance supérieure à 36kVA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2022-065 : Approbation de la convention constitutive du groupement permanent de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés pour les sites de puissance inférieure ou égale à 36kVA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2022-066 : Modification des règlements intérieurs de l'accueil extrascolaire, périscolaire et de la restauration scolaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2022-067 : Transfert des conventions d'occupation du domaine public des infrastructures de recharge du SYANE vers la société SPBR1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

2022-068 : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes et Réceptions de La Balme

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération en prenant en compte les déports suivants :

- M. Stefan GENAY
- Mme Jessica GOLAZ

2022-069 : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage de La Balme de Sillingy

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération en prenant en compte le déport de M. Pierre BANNES.

2022-070 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à Nature et Terroirs Fier et Ussets

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 4 contre (M. LOISEAU, C. PASSETEMPS, M. PASSETEMPS et P. VINCENT) et 5 abstentions (S. GENAY, J GOLAZ, T. BIELOKOPYTOFF, Y. KAWA et O. REBOULET), le conseil municipal adopte la délibération en prenant en compte le déport de M. Pierre BANNES (mandataire de F. DAVIET).

Le Maire,
Séverine MUGNIER

